



COMMUNIQUE DE PRESSE n°04 - 11022010

UNION NATIONALE
DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES

11 FEVRIER 2010

CONGE PARENTAL : Les parents doivent pouvoir choisir !

Aujourd'hui, le Haut Conseil de la Famille a rendu un avis sur une éventuelle réforme du congé parental (dit CLCA, Complément de Libre Choix d'Activité). Une fois de plus, l'UNAF s'est fortement engagée pour défendre les familles.

Le HCF fait tomber les idées reçues contre le congé parental

En 6 mois, les travaux du HCF ont réussi à rendre caduques les principales critiques auxquelles était soumis le congé parental d'éducation.

- Le congé parental remporte **un grand succès** auprès des familles.
- **Le congé parental est un choix volontaire pour la majorité des familles** : 60% des parents déclarent avoir fait le choix de s'arrêter volontairement de travailler pour s'occuper de leur enfant dans le cadre du CLCA.
- **Un excellent retour à l'emploi** : 81% des parents de 2 enfants qui s'arrêtent de travailler dans le cadre du congé parental retrouvent un emploi. Le congé parental n'est donc pas une « trappe à inactivité ».
- La composition sociale des **bénéficiaires** est diversifiée.
- Un tiers des bénéficiaires travaillent à **temps partiel**.

S'arrêter de travailler pour élever ses enfants doit rester un choix

L'UNAF souscrit aux préconisations du HCF d'augmenter le nombre et la diversité des modes de garde (tout en préservant leur qualité), et d'améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Ces mesures permettront aux parents qui se sont arrêtés de travailler, faute de mode de garde ou de conditions de travail adaptées, de faire leur choix de manière plus libre.

De plus, les travaux du HCF démontrent que toute réduction imposée de la durée du congé parental serait porteuse de risques majeurs : (explosion du nombre de demandes de place de garde alors que, l'offre est loin d'être suffisante et progresse lentement malgré tous les efforts déployés ; augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ; baisse de revenu pour des dizaines de milliers de familles.)

L'UNAF ajoute qu'une telle régression aurait également des conséquences sur la confiance globale des familles en la politique familiale et serait porteuse de risques en matière de natalité.

C'est pourquoi, le rapport du HCF conforte l'UNAF dans sa demande de maintien de la durée de 3 ans du congé parental. Pour améliorer le dispositif, l'UNAF soutient la proposition du HCF de coupler un congé parental de 3 ans avec un congé parental plus court et mieux rémunéré dès le deuxième enfant. Par ailleurs, l'UNAF est favorable à l'attribution de 2 mois complémentaires qui pourraient être pris par les pères. Ces propositions permettront ainsi d'élargir l'éventail de choix offerts aux familles.

L'UNAF encourage les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts pour développer les modes de garde et inciter les employeurs à mieux tenir compte de la situation de parents. Les familles doivent véritablement disposer d'un libre choix.

L'UNAF en bref

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

CONTACT PRESSE : LAURE MONDET 01 49 95 36 05

28, place Saint-Georges
75 009 Paris
Tél. : 01 49 95 36 00
Fax : 01 40 16 12 76
www.unaf.fr